

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 479 875

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 07641

(54) Clips métallique. Dispositif.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 04 B 1/38, 1/88, 1/94.

(22) Date de dépôt 3 avril 1980.
(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 41 du 9-10-1981.

(71) Déposant : VANNIER André Marie Joseph.

(72) Invention de : André Marie Joseph Vannier.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

DESCRIPTION

Pièce métallique destinée à tenir des plaques dessous des dalles en béton ou contre des murs en béton en façade.

La présente invention concerne la pose de plaques isolantes dans 5 la construction de bâtiments.

Dans les systèmes connus à ce jour, les pièces ou vis existantes, genre queue de cochon, étaient plus fragiles et plus longues à poser. Il fallait faire deux ou trois rotations pour la mise en place et dans les faibles épaisseurs la pointe pouvait dépasser de la surface 10^e de la plaque.

La présente invention évite ces inconvénients, la pièce étant fabriquée en partant de feuillard qui est nervuré à la fabrication pour lui donner de la rigidité, et d'autre part la partie (A) qui est en quart de cercle permet une mise en place rapide, un simple 15 mouvement de rotation, la valeur d'un quart de cercle, permet d'enfoncer la pièce dans la plaque.

D'autre part, la partie (B) qui part du quart de cercle permet un arrêt de la pièce en fin de course.

La partie (C) qui prolonge le quart de cercle est perpendiculaire 20 à la partie (B) est elle-même repliée à sa partie supérieure à 90° (partie D) pour permettre un bon accrochage dans le béton.

Le rayon (R) est toujours inférieur à l'épaisseur de la plaque pour obtenir une surface lisse, continue, sans pont thermique.

REVENDICATIONS

- 1) Pièce métallique traitée contre la corrosion après usinage utilisée pour la pose de plaque en matière isolante (thermique, acoustique, coupe-feu). Pièce caractérisée en ce qu'elle comprend un quart de cercle en forme de pointe A et E, un talon d'arrêt limiteur de course B, un corps de fixation C et D.
- 2) Pièce métallique suivant la revendication 1, caractérisée par le fait que la quert de cercle A est prolongé par une partie droite E pour augmenter la surface d'accrochage.
- 10 3) Pièce métallique suivant l'ensemble des revendications 1 et 2 caractérisée par le fait que le prolongement C du quart de cercle A est replié à sa partie supérieure à 90° pour permettre un bon ancrage dans le béton.
- 15 4) Pièce métallique suivant l'ensemble des revendications 1 à 3 caractérisée par le fait que le talon B part du quart de cercle et qu'il est perpendiculaire à la partie C.
- 5) Pièce métallique suivant l'ensemble des revendications 1 à 4 caractérisée par le fait que le rayon R étant inférieur à l'épaisseur de la plaque il n'y a pas de pont thermique.
- 20 6) Pièce métallique suivant l'ensemble des revendications 1 à 5 caractérisée par le fait que la forme (A) en quart de cercle et la partie droite (E) de la pièce objet de l'invention permet de l'utiliser pour tenir des plaques sans se préoccuper de la structure des bords des plaques, car la pièce objet de l'invention est fixée dans 25 l'épaisseur de la surface utile de la plaque.
- 7) Pièce métallique suivant l'ensemble des revendications 1 à 6 caractérisée par le fait que la pièce objet de l'invention se pose dans la plaque à maintenir par un simple enfouissement en quart de cercle par rapport à la surface supérieure de la plaque.
- 30 8) Pièce métallique suivant l'ensemble des revendications 1 à 7 caractérisée par le fait que la pièce objet de l'invention étant fabriquée en feuillard d'acier est utilisée pour la pose de panneaux coupe-feu, les parties C et D étant scellées sous les dalles en béton.

2479875

"Pl. unique"

